

3 décembre 2018

**Pierre Gagnon, Ad. E.**  
Vice-président exécutif – Affaires  
corporatives et chef de la gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



**Objet : Demande d'accès à l'information C-6441**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 7 novembre 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

*« le montant total des frais juridiques engagés par Hydro-Québec dans le dossier l'opposant à la municipalité de St-Adolphe d'Howard, ainsi que le nom de la firme d'avocats si le dossier n'a pas été traité par les affaires juridiques internes d'Hydro Québec. »*

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec a confié un mandat à la firme externe McCarthy Tétrault concernant le dossier d'injonction introduit par la municipalité de St-Adolphe d'Howard déposé en Cour supérieure le 11 décembre 2017. Le montant total des honoraires payés pour ce mandat s'élève à 138 638 \$.

Par ailleurs, ce dossier a également été traité par la Vice-présidence – Affaires juridiques d'Hydro-Québec. Toutefois, comme ces avocats sont des salariés d'Hydro-Québec, en conséquence, aucun honoraire ne leur est versé pour leurs dossiers.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

P. J.